

HALTE à la répression anti-syndicale !

Saisi en référé par La Poste qui voulait empêcher **Gaël Quirante** de militer dans les bureaux du 92, le TGI de Nanterre rendait un jugement très clair le 13 avril dernier : **Gaël est représentant syndical des postier-e-s du 92, même si il a été licencié !** Après un nouveau rateau en référé au TGI Nanterre en septembre, **La Poste attaque devant la cour d'appel de Versailles le 31 octobre cette décision pour remettre en cause le statut de représentant syndical de Gaël et sa liberté de circulation dans les centres.**



Mohamed Ziani, facteur et représentant SUD au CHSCT d'Asnières, avait fait l'objet d'une demande de licenciement lors de la grève des facteurs en 2014. L'inspection et le ministère du travail avait alors interdit à La Poste de le licencier, mais cette décision s'est faite casser il y a peu par le tribunal administratif de Cergy Pontoise. **Comme Gaël l'année dernière, Mohamed repasse donc par la case départ ; enquête puis autorisation ou refus de licenciement par l'Inspection du Travail, puis par la ministre du travail, Muriel Pénicaud !**

Olivier Rosay, militant SUD à Paris 17, vient de se voir notifier une nouvelle mise à pied, un an cette fois ! **Il cumule donc depuis 2010... 7 ans de mise à pied, toujours sur des faits s'étalant de novembre 2009 à 2015 ! Depuis 2010, il passe en conseil de discipline tous les 2 ans, voit ses sanctions annulées systématiquement par les tribunaux administratifs.** Particularité désagréable du droit administratif : une décision annulée est réputée « *n'avoir jamais existé* » et on peut donc la remettre si on la motive différemment des raisons qui ont valu son annulation par la justice. Mise à pied datée du 21 juin 2018 (!) et remise le 8 octobre, veille d'une journée de grève majoritaire sur son centre...



Au-delà de ces trois cas, faisons du 31 octobre un temps fort contre la répression à La Poste, et regroupons tous les camarades touché-e-s par la répression anti-syndicale et le management autoritaire, à La Poste et ailleurs !

Mercredi 31 octobre : stoppons l'acharnement ! Rassemblement à 12h30 devant la cour d'appel de Versailles, 5 rue Carnot, 78000 Versailles (SNCF Versailles rive droite)